



Plus value concernant une vente de maison

Par **LGL**, le **07/01/2008** à **14:44**

Bonjour

Nous somme propriétaire d'une maison et en construisons qui est quasiment terminée et que nous souhaitons vendre durant cette année, comment ne pas payer de plus value sur ce bien. Nous avons entendu dire que nous devion y résider au moins 6 mois pour ne pas être soumis à cette plus value ?

merci de vos conseils dans l'attente

Salutations

Par **bidochon**, le **11/01/2008** à **22:11**

il faut que ce soit votre résidence principal pour ne pas payer de plus value.
si c'est une construction neuve et que c'est la première mutation avant 5 ans, vous allez etre assujetis à la tva immobiliere donc garder bien toutes vos factures pour le calcul.